

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A la requête du **Partenariat National de l'Eau (PNE-BENIN)**, Tél : +229 21 31 19 93/ 82 62, Mobile : +229 66 11 80 31, e mail : contact@gwppnebenin.org, 01 BP 4392 Cotonou, demeurant et domicilié es-qualité audit siège,

il est mis en vente aux enchères publiques sous pli fermé par le ministère de Maître Placide Léon Saturnin AZADJI, Commissaire-priseur près le Tribunal de Première Instance de Première Classe et la Cour d'Appel de Cotonou, y demeurant et domicilié au lot 497, Jéricho, dernière rue avant le feu tricolore en venant de Gbèdjomédé, 01 BP 1348 RB Cotonou, Tél : (229) 90 02 46 74 / 97 02 83 52, courriel : placide.azadji@gmail.com,

Un véhicule 4x4 TOYOTA Land Cruiser,

- **Dépôt des offres** : Les offres sous pli fermé sont reçues à l'étude de Me Placide AZADJI à partir du mercredi 11 mai 2016 de 10 heures à 18 heures 30 minutes.
- **Visite du véhicule automobile** : le Véhicule automobile en vente peut être visité les jours et heures ouvrables au siège de PNE-BENIN sis à la Direction Départementale de la Santé à Xwlacodji.
- **Date et heure limite de dépôt** : Les offres seront clôturées le mercredi 18 mai 2016 à 12 heures précises.
- **Dépouillement** : Le dépouillement aura lieu en ladite étude le mercredi 18 mai 2016 à 13 heures, en présence des soumissionnaires qui le désirent ou de leurs représentants.
- **Participation** : Toute personne désireuse de participer à la présente soumission doit déposer une caution remboursable ou déductible de 300 000 FCFA.
- **Restitution de la caution** : après l'annonce de l'adjudication, les cautions des autres participants seront remboursées sur présentation des reçus.
- **Pénalité** : L'adjudicataire est tenu de payer le montant de son offre majoré de 10% pour les formalités d'enregistrement et de timbre séance tenante. En cas de non paiement par cet adjudicataire, il est déclaré défaillant et le soumissionnaire suivant est appelé si son offre est retenue.
- **Mode de paiement** : Le mode de paiement se fait en espèces en franc CFA
- **Enlèvement** : le véhicule adjudgé est immédiatement enlevé après paiement par l'acquéreur.
- **Garantie** : l'automobile est vendue en l'état. Aucune réclamation n'est admise une fois l'adjudication prononcée.
- **Reserves** : Le commissaire-priseur se réserve le droit de ne retenir aucune des offres lorsque le prix de réserve n'est pas atteint.

